

CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 14252 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2503696
Exercice : 2025
Date : 19-08-2025
Page : 1 / 1

GAEC LA VALETTE
SCAUMELS
46100 VIAZAC
FRANCE

Référence à rappeler : 2025 / TR2503696
Objet : Dossier Dispositif Unique 2024 - Solde

Prestataire : GAYRAL THIERRY

[illegible]

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	775,00		775,00
Base de TVA	775,00		775,00
Montant TVA	155,00		155,00
Total TTC	930,00		930,00
Net à payer	930,00		930,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Le paiement à une date ultérieure à l'échéance entraîne l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1116 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

- Coupon à retourner -

Reglé par virement le 12/03/25



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0917021 GAEC LA VALETTE
Date échéance : 19-09-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2503696
SEPR Virement à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR :